

Occitanie Tour Club *de DRESSAGE 2026*

Cahier des charges

1. Présentation générale du Occitanie Tour Club (OTC)

L'OTC est organisé par la commission dressage du Comité Régional d'Équitation d'Occitanie. Il est composé de **10** étapes et d'une finale dont les dates et les lieux sont les suivants :

Lieux	Dates	N° concours
Amélie les Bains (66)	8-févr.	2627033
Vallabrix (30)	8-févr.	2623901
ENVY (31)	8-mars	2630446
Aubarède (65)	15-mars	2626154
CH Colomiers (31)	22-mars	2629017
Gourdon (46)	12-avr.	2623756
Milias (81)	12-avr.	2626089
CH pibrac (31)	19-avr.	2631891
Ibos (65)	1-mai	2623430
En Cazettes (81)	10-mai	2626534
Milias (81)	31-mai	2626310

La Finale aura lieu à Aiguefonde aux écuries du Milias le 31 mai 2026

Seuls les cavaliers licenciés en Occitanie et ayant leur résidence principale en Occitanie peuvent prétendre à un classement dans le circuit OTC.

Catégories concernées : Club 3 GP, Club 2 GP, Club 1 GP, Club Elite GP, Poney 2, Poney 1, Poney Elite, paradressage.

Pour être sur le podium de l'OTC, le cavalier doit obligatoirement participer à au moins 2 étapes et à la finale.

Objectifs :

- Promouvoir le dressage club
- Offrir un circuit structuré et équitable
- Garantir sécurité, éthique sportive et bien-être équin

2. Installations et infrastructures

2.1 Carrière de compétition

- Dimensions 20×60 m (normes FFE / FEI)
- Sol homogène, entretenu en continu (arrosages fréquent ...)
- Lettres réglementaires
- Aire de circulation sécurisée

2.2 Carrières de détente

- Minimum 20×40 m
- Un sol de qualité équivalente à la piste principale est apprécié mais non obligatoire.

2.3 Hébergement chevaux

Aucune exigence n'est requise concernant la mise à disposition de boxes (location).

2.4 Accueil public et participants

Il est attendu des organisateurs la mise à disposition d'un parking pour les vans et les camions, la présence d'un point restauration/buvette, un secrétariat de concours équipé avec une zone d'affichage et des services sanitaires entretenus.

3. Organisation sportive

3.1 Encadrement et officiels

La présence d'un juge de niveau N4 ou supérieur est obligatoire. Les autres juges doivent faire partie de la liste officielle des juges club 2026. Un minimum de deux juges/carrière est requis. Nous demandons aux organisateurs de prévoir un nombre de juges suffisant. Nous nous permettons de rappeler qu'un juge ne juge pas plus de 40 reprises par jour. Donc pour une carrière avec 80 partants il faut minimum 5 juges (pour laisser un peu de repos et prévoir un retard etc). Pour 2 carrières il faut minimum 9 juges.

Aucun juge ne peut officier dans une épreuve du circuit et des championnats s'il existe un conflit d'intérêt. Toute personne ayant un intérêt financier, personnel ou technique notamment relatif à un cheval/poney ou un cavalier ne peut être membre du jury de cette épreuve.

Les organisateurs doivent prévoir qui fera la comptabilité (logiciel homologué FFE) et s'engager à envoyer les résultats à la fédération maximum 48h après le concours.

3.2 Déroulement des épreuves

Les horaires sont fixés et diffusés en amont de la compétition (le vendredi précédant la compétition). Deux remises des prix soient prévues (milieu de journée et soir). L'organisateur devra prévoir des lots pour tous les chevaux classés. Nous rappelons que les cavaliers sont sensibles aux jolis lots. Cela les motive à revenir sur le concours l'année suivante.

3.3 Bien-être animal

Les organisateurs s'engagent à garantir le respect du bien-être des équidés présents lors de la compétition, en respectant les dispositions légales en vigueur.

4. Conditions de classement des couples cavalier/cheval

(Version conforme aux usages FFE – Niveaux Club)

4.1 Participation aux étapes qualificatives

- Le couple cavalier/cheval doit avoir participé à minimum deux (2) étapes qualificatives.
- Les participations doivent être réalisées avec le même cheval et le même cavalier (notion de couple selon la FFE).

4.2 Participation obligatoire à la finale

- La présence en finale est obligatoire pour figurer au classement général.
- L'absence à la finale entraîne le retrait automatique du classement, même si les étapes qualificatives sont validées.
- Classement du circuit
Pour le classement final du circuit seront appelés à la remise des prix 3 cavaliers par catégorie quel que soit le nombre de partants. En cas d'ex aequo consulter le point 4.6 ci-dessous.

4.3 Validité des performances

- Seules sont prises en compte les épreuves terminées sans élimination ni abandon, conformes au règlement FFE.
- Une étape avec élimination ne peut pas être comptée comme étape qualificative.

4.4 Calcul des points

- Le classement final est établi à partir :
 - des deux meilleures performances du couple en étapes qualificatives
 - des points obtenus en finale.

4.5 Unicité du couple

- Tout changement de cheval ou de cavalier entraîne la création d'un nouveau couple.
- Les points ne sont pas transférables d'un couple à un autre.

4.6. Règles d'égalité (conformes aux pratiques FFE)

En cas d'égalité au classement général du championnat, les couples sont départagés dans l'ordre suivant :

1. Meilleure moyenne obtenue en finale
2. Meilleure note d'étape qualificative
3. Deuxième meilleure note d'étape qualificative
4. Nombre total d'étapes disputées
5. Cheval le plus jeune

4.7. Dispositions finales

- Toute situation non prévue renvoie au Règlement Général FFE et au Règlement Dressage FFE.
- L'organisateur se réserve la possibilité d'adapter certains points pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

5. Engagement du CRE envers les étapes de l'OTC

Une subvention de 100 euros est attribuée pour chacune des **10** étapes.

Pour la Finale une subvention de 800 euros est attribuée.

Les organisateurs envoient une facture (note de frais) au CRE pour le versement de cette somme.

Le CRE s'engage à faire de la publicité pour la promotion des étapes de l'OTC (Facebook etc).